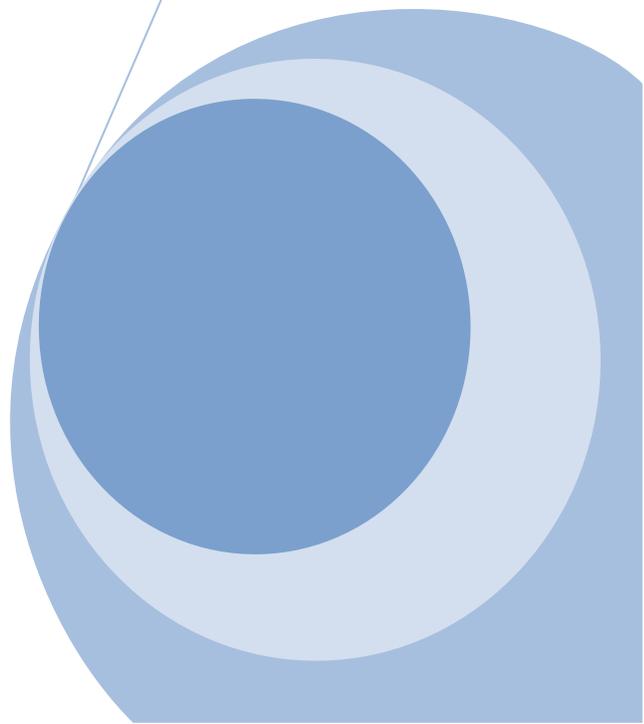
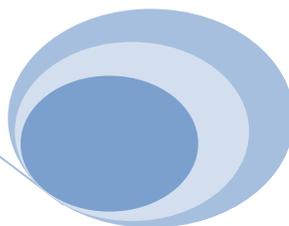
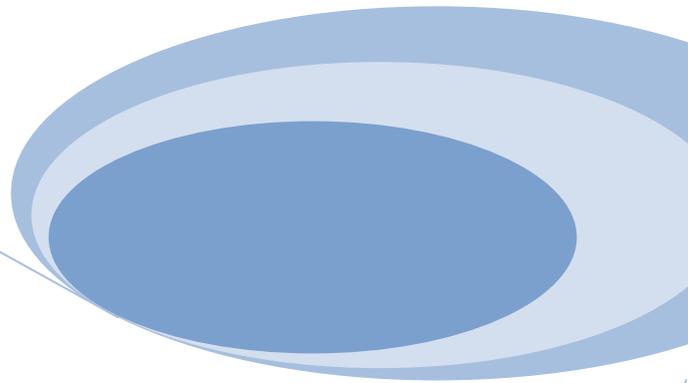




Une Voie vers l'Ecoute

RAPPORT ANNUEL 2022



RÉCEPTION, ACCUEIL, LOCAL DE RÉUNIONS

27, Boulevard Helvétique – 1207 Genève
Téléphone 022 735 54 90
E-mail : info@agdm.ch – Site Internet : www.agdm.ch
CCP : 12-3405 3 - CH11 0900 0000 1200 3405 3

SECRETARIAT-COMPTABILITE / RENSEIGNEMENTS

Mme Françoise Perdichizzi-Reyes, Coordinatrice

SERVICE SOCIAL POUR SOURDS ET MALENTENDANTS

Mme Alije Fazliu, assistante sociale
Mme Tania Moya Ramirez
M. Alantu Lescure, assistant social
Téléphone : 022 735 56 42

CONSEILS EN AIDE AUDITIVE

Mme Marylise Pesenti, conseillère en aide auditive
Téléphone : 076.558.54.90

MEMBRES D'HONNEUR

Mmes Andrée Favre-Bulle, Héléne Steimer, Prof. Pierre Montandon,
Dr Michel Martin, M. Michel Chassard

COMITÉ 2020

Président :	Dr Pierre Liard
Vice-présidente :	Mme Yolande Bosshard
Membres :	Me Valérie Marti
	M. Andrea Teano
	M. Yves de Matteis
	M. Joël Chambille

Bien chères et chers Membres,

Comme vous l'avez appris lors de notre dernière assemblée générale, j'ai donné ma démission du poste de président de l'AGM, tout en restant membre du Comité. Je suis rentré une première fois dans le comité de l'Association des Sourds et des Malentendants au début des années quatre-vingt, pour quelques années, alors que l'association était encore une amicale, comme dans tous les autres cantons romands. Je suis revenu dans le comité en 2001, puis vice-président, et président depuis dix ans.

Pendant toutes ces années il y a eu peu de progrès, parce que la malentendance reste peu reconnue et toujours peu visible. Oui nous avons un service social qui est très compétitif, avec trois personnes très dévouées à la reconnaissance de la malentendance, mais il n'y a aucune volonté politique pour que les choses changent. Prenez le prix de remboursement des appareils auditifs. Aux interpellations des parlementaires, le Conseil fédéral répond que l'AI est équilibrée, ce qui démontre bien que le remboursement est suffisant. Oui c'est vrai, l'AI est équilibrée dans ce domaine, mais ce qu'il oublie de dire, c'est que les malentendants payent la plus grande partie de leur appareillage auditif. Et selon une enquête récente au niveau fédéral, on s'aperçoit que l'AI genevoise est, en Suisse, celle qui rembourse le moins d'appareils auditifs et le moins de cas de rigueur, pour les malentendantes et les malentendants qui ont besoin d'un appareillage plus performants pour se maintenir dans la vie active. Mais malheureusement les politiciens restent sourds à nos appels.

Nous avons présenté une demande de financement complémentaire aux autorités de la Ville pour l'engagement d'une secrétaire à temps partiel pour soulager le travail bureaucratique de nos assistants(es) sociaux, ce qui a été refusé.

Il a été question d'une demande de financement au canton pour assurer le travail de notre Conseillère en EMS dont les revenus ne financent que partiellement son salaire. Elle a cependant continué son activité dans les EMS, avec deux nouveaux établissements visités. Elle a conseillé et procédé à l'entretien d'appareils auditifs de 1024 seniors à qui elle a rendu visite.

Elle souhaite s'investir dans la visite aux personnes malentendantes à domicile. Ce projet est en cours de réalisation. Une demande allant dans le même sens a également été présentée à la FEGEMS, sans succès. Pourtant, cette activité est de la plus haute importance, comme je l'ai souligné, lors d'un cours le 16 novembre, à des aides-soignantes d'EMS dépendants de la FEGEMS. J'ai informé que le bon appareillage des seniors malentendants permettait d'éviter l'isolement et retardait l'importance des troubles cognitifs et la démence.

Au printemps est né le projet « En route vers les EMS » présenté conjointement par le Comité. Le contact avec la FEGEMS qui représente un nombre important d'EMS, a été abordé. Le texte « EMS, ne pas oublier la malentendance » écrit par Andrea Teano, membre du Comité, a été mis sur notre site. Il insiste sur l'importance de veiller à la bonne audition de nos seniors malentendants afin d'éviter l'isolement et qu'ils participent aux activités et à la vie de leur entourage.

La 7^e Rencontre de l'audition en Pédiatrie des HUG a eu lieu le 1^{er} octobre regroupant 74 enfants et leurs parents pour ce rendez-vous d'enfants atteints de surdit , souvent porteur d'implant cochl aire.

En automne, le service social a proposé un outil informatique permettant de centraliser les données et informations nécessaires pour un meilleur suivi des dossiers et faciliter le controlling face à l'OFAS. Un devis pour un tel outil a été présenté, mais le travail de préparation demandé n'a pu être effectué pour la mise en service de cet outil de gestion informatique.

Durant l'année, nous avons souhaité actualiser le projet de diminution des nuisances sonores dans les établissements publics. Un entretien a eu lieu avec la maison Wenger, spécialiste de l'installation de panneaux absorbants. Pourtant ce projet est en attente, mais il reste cependant d'actualité vers un label de qualité !

Il faut donc que l'on continue de se battre pour que la malentendance soit reconnue à sa juste valeur, c'est-à-dire un handicap majeur, source de troubles graves que la société dans son ensemble doit prendre en charge, qui ne va aller qu'en s'empirant avec le vieillissement de la population.

Pour me remplacer à la présidence, la Dre Solange Nahum, médecin ORL s'est présentée. Nous nous connaissons depuis de nombreuses années et je sais qu'elle va s'engager à fond dans cette tâche. Je lui souhaite donc une présidence heureuse. Elle a été accueillie lors du comité du 19 septembre 2022. Une Assemblée générale extraordinaire sera organisée début 2023 pour sa nomination.

Je vous souhaite, bien chères et chers membres, un avenir des plus sereins.

Dr Pierre Liard

Après la pandémie qui avait bien ralenti notre service, certains EMS ne souhaitant pas de visites, cette année 2022 a été favorable, comme le montre les statistiques.

Rappelons combien il est nécessaire de veiller à la bonne compréhension de nos seniors malentendants afin qu'ils ne s'isolent, qu'ils restent à l'écoute et participent ainsi aux programmes récréatifs de leur institution.

Afin de rendre le personnel soignant apte à veiller au bon fonctionnement des aides auditives, la FEGEMS a été approchée et un premier cours a été donné au personnel soignant de 23 EMS qui ont répondu favorablement, afin qu'il comprenne l'importance d'un appareillage auditif performant. Intitulé « **Suivi du malentendant en EMS** », il a été donné par le Dr Pierre Liard le 16 novembre 2022. Il a été question du fonctionnement de l'oreille, des traitements et de l'appareillage, leur prix, des acouphènes chez certains malentendants, enfin le rôle joué par l'AGM en faveur de nos aînés en EMS. Nous savons que notre population est vieillissante, certains résidents deviennent vulnérables, d'autres s'isolent. Il est donc nécessaire que le personnel soit informé et veille au bon fonctionnement des aides auditives. Des études ont montré l'importance de l'appareillage auditif chez le senior malentendant en contribuant à retarder les troubles de la mémoire et la démence.

Interventions 2022 de la conseillère en aide auditive

Contrôles et entretiens des appareils acoustiques

EMS	2020	2021	2022
	803	996	1024

De plus, un membre de notre Comité a publié le texte : **EMS, ne pas oublier la malentendance.**

Notre conseillère effectue son activité avec plaisir car elle apporte une aide efficace aux malentendants, donne des conseils au personnel soignant. Ainsi, en 2022 elle a visité 1024 personnes, soit 78 personnes de plus que précédemment, mais malheureusement 57 décès ont été répertoriés. Elle a également ajouté un EMS de plus à sa liste.

Ce service est-il rétribué ? Notre conseillère fait partie du personnel de l'AGM. Ce service est remboursé par les prestations complémentaires lorsqu'elles sont accordées, sinon, c'est la famille qui prend en charge ces frais mais, quelque fois, elle ne le souhaite pas ! Rappelons que l'OFAS ne reconnaît pas ce service, raison pour laquelle nous facturons cette prestation.

Notre conseillère aimerait faire quelques visites à domicile, mais elles sont peu nombreuses pour le moment.

Ce service est inconnu dans les autres cantons. Nous avons été contactés par le journaliste M Charaf Abdessemd, de Forum Ecoute qui a pris part à des visites dans un EMS. Il a été agréablement surpris et a compris l'importance de ce service auprès du senior malentendant en EMS.

L'avenir de ce service auprès de la personne âgée malentendante est d'atteindre le plus de personnes malentendantes possible, dans notre population vieillissante, afin qu'elles restent à l'écoute et profitent des bons moments passés en groupes ou en famille, en participant aux conversations et aux programmes d'animation dans leur lieu de vie.

Marylise Pesenti,

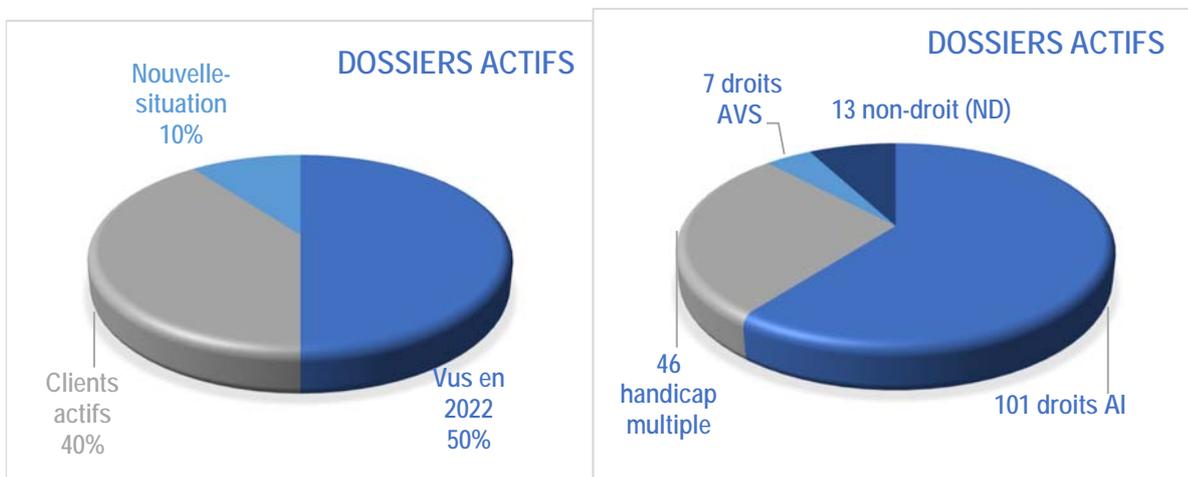
Le Service social

Le service social de l'AGM offre un accompagnement social individualisé aux personnes malentendantes, leur permettant ainsi d'accéder à une aide sociale, administrative et financière sur mesure.

Le service privilégie un travail social de proximité tenant compte de la situation globale des personnes qui s'adressent à l'association. Il assure également la défense de leurs droits et qualité de vie, ainsi que ceux de leurs familles.

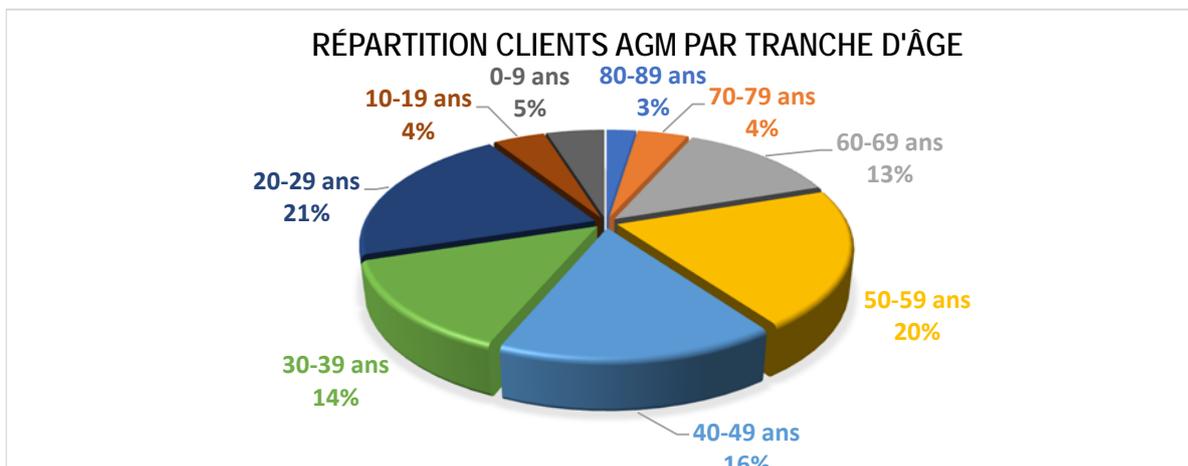
De manière générale, le service social continue à travailler sur un mode de fonctionnement analogue à la cogestion. Cette forme organisationnelle permet de partager la gestion du service entre les assistants sociaux, lorsqu'il n'y a pas de directeur ou de responsable assumant cette fonction. Il s'agit d'une manière conjointe et solidaire de gestion qui implique néanmoins un volume important de travail, ainsi que des responsabilités supplémentaires que l'équipe assume de la meilleure manière possible.

L'équipe du service social accompagne 167 dossiers ; comprenant un client ou le groupe familial. Il est réparti en plusieurs groupes cibles comme suit :



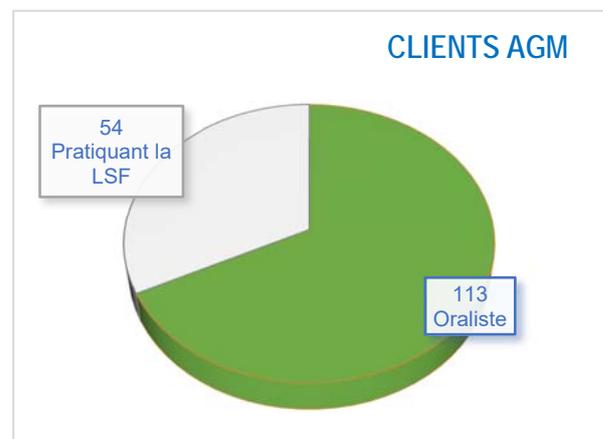
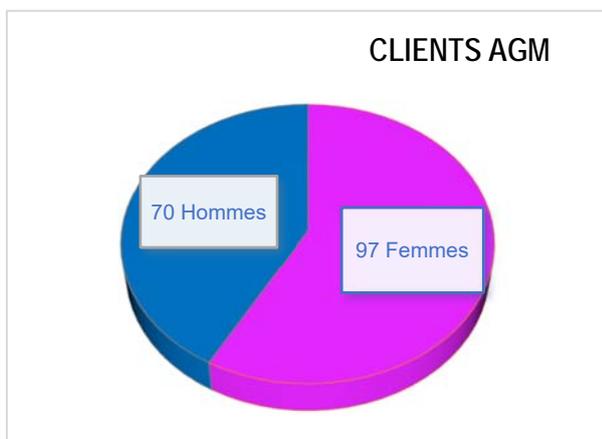
Nous continuons de recevoir régulièrement la majorité de nos clients depuis plusieurs années. Et nous avons reçus 34 nouvelles situations répondant à diverses demandes.

L'AGM accompagne les personnes sourdes et malentendantes de la naissance au décès de ces derniers. En moyenne, notre population est en âge actif, soit 66% de nos clients. Les autres sont soit en formation, soit en âge AVS.

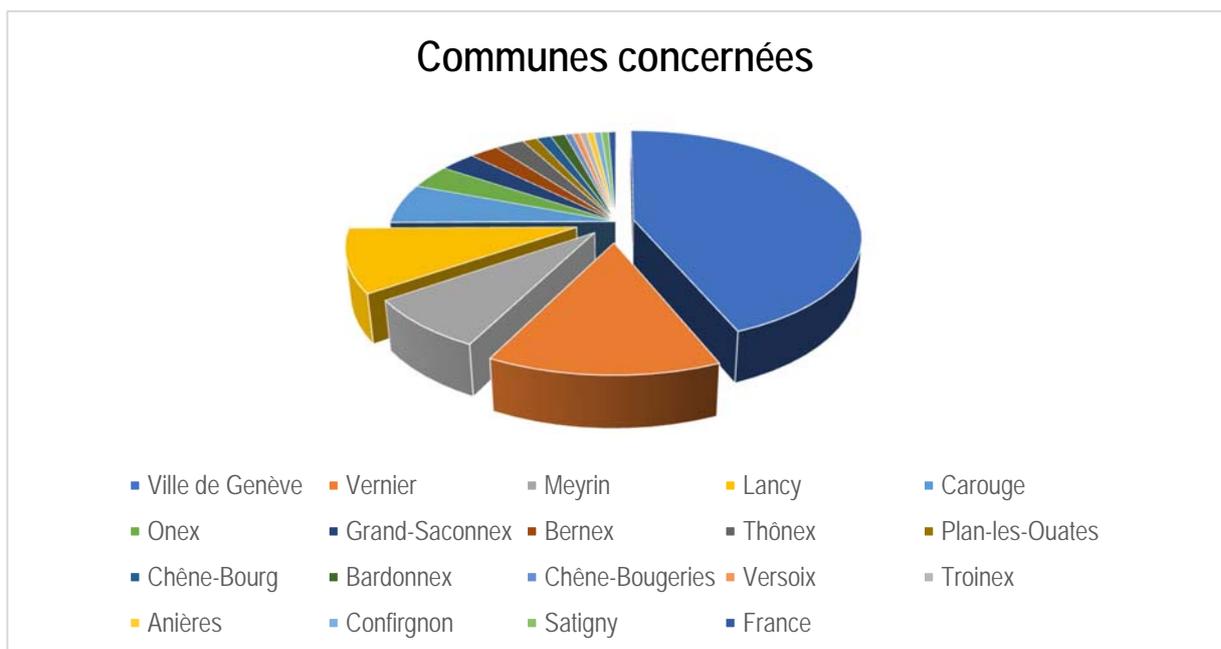


Par ailleurs, il n'existe pas de statistiques officielles en général sur la malentendance en Suisse. Cependant, il est constaté depuis plusieurs années que nous accompagnons en particulier une majorité de femmes. De ce fait, nous avons suivi 97 femmes et 70 hommes en 2022, soit une petite hausse par rapport à 2021 ; 91 femmes pour 67 hommes.

Il nous a semblé important de souligner que l'AGM accompagne aussi des personnes malentendantes ou sourdes profondes communiquant en langues des signes françaises (ci-après LSF). Les enfants malentendants sont scolarisés au Centre pour enfants sourds de Montbrillant (CCS) à Genève et bénéficie d'un enseignement bilingue, en plus de séances de logopédies. Les assistants sociaux ont eux-mêmes suivi des cours du soir leur permettant d'accueillir, orienter et répondre au mieux avant et afin de reprendre lors de la permanence pour sourds avec des interprètes qualifiés de Procom.



Les clients de l'AGM sont des habitants du Canton de Genève ou des Genevois « ayant droit » habitant en France voisine. Il est fait constat que nos clients sont notamment des habitants de la Ville de Genève, de la commune de Vernier, de Meyrin et de Lancy.

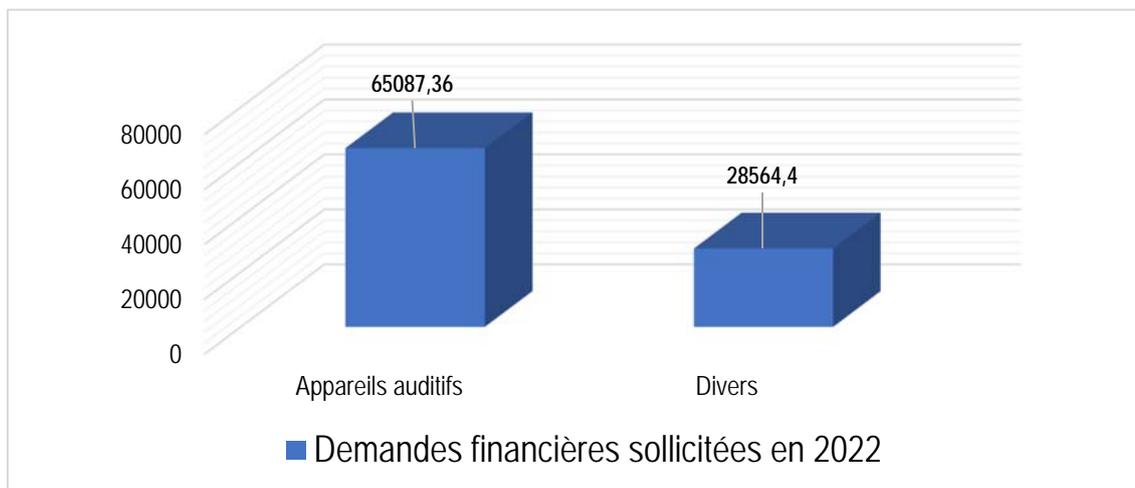


Organismes d'entraides

Le remboursement forfaitaire des appareils auditifs de l'Assurance Invalidité restant nécessaire, mais néanmoins insatisfaisante, l'équipe du service social met tout en œuvre pour obtenir leur financement auprès de Fondations privées. Cela permet à nos clients malentendants de préserver leur qualité de vie, de communiquer avec autrui et d'éviter l'isolement.

Par ailleurs, dans le cadre de notre suivi social, nous sommes également amenés à solliciter d'autres financements relatifs à la situation de nos clients. Nous tenons à remercier les Fondations privées genevoises et suisses qui répondent positivement à nos multiples demandes.

Ci-dessous, vous trouverez la répartition des fonds sollicités.



Les frais divers concernent les items suivants : moyens auxiliaires (appareils auditifs), la formation (cours FR, LSF, etc.), frais liés aux enfants (crèche, frais d'écolage, activités sportives et de loisirs, ARA, etc.), logement (loyers, mobiliers, Serafe, RC ménage, punaises de lit, etc.), désendettement (prise en charge des dettes, ADB), santé (primes LAMAL, frais médicaux, frais dentaires), divers (aide au budget, TPG-CFF, frais juridiques, frais véhicule, etc.)

Force est de constater que l'attribution de ces fonds concerne majoritairement les appareillages et l'AGM est ravie d'avoir permis à de nombreux clients d'accéder à une audition de qualité.

Projets du Service social :

1. **Projet informatique :** Le renouvellement du parc informatique de l'Association est en cours de traitement. Nous avons pu mettre à jour nos outils informatiques et permettre ainsi travailler dans de meilleure condition. Cependant, un logiciel informatique reste toujours d'actualité et nous permettra d'avoir une base de données ciblée de nos clients et souligner nos tâches principales.

Nous souhaitons ainsi finaliser ce projet dans le courant de l'année 2023.

2. Projet d'un poste de secrétaire sociale à 50% : Ce projet élaboré afin de combler une nécessité impérieuse du service et de soulager l'activité des assistants sociaux n'a pas pu se concrétiser à l'heure actuelle. Nous espérons que ce projet pourra se mettre en place pour le début de l'année 2024. Cela nous permettrait d'assurer le fonctionnement du secrétariat. À savoir, l'accueil, le téléphone, la prise de rendez-vous, le scannage des documents, l'archivage, l'orientation sociale, entre autres, sont autant de tâches que l'équipe ne peut plus continuer à assurer, raison pour laquelle ce projet a été élaboré ; le but étant qu'une secrétaire sociale puisse combler cette surcharge.

Réflexions pour le futur :

- Maintenir la supervision, qui est un outil fondamental pour la réflexion des pratiques professionnelles, la gestion des situations difficiles et la réflexion autour des enjeux de la fonction d'assistant social. La supervision reste indispensable pour la bonne pratique.

- Après analyse plus fine, l'équipe est convaincue de la nécessité d'engager des professionnels supplémentaires pour pallier la charge de travail de l'équipe du service social et ainsi leur permettre d'assurer le suivi nécessaire aux clients, améliorer l'organisation et assumer la cogestion du service.

Il reste aujourd'hui primordial d'assurer un progrès tant dans les prestations que dans les conditions de travail des assistants sociaux qui font, depuis longtemps, preuve de solidarité.

- De même, la recherche de nouveaux membres, de donateurs, de subventions et de fonds pour le fonctionnement optimal de l'Association est impérieuse, car c'est le minimum pour pouvoir se projeter dans l'avenir.

- Le jubilé de l'AGM marquera une nouvelle étape qu'il faudrait déjà commencer à préparer.

Il tient à cœur au service que l'Association soit revitalisée pour qu'elle franchisse le cap des 100 ans avec force, travaille pour la conservation de son identité en adoptant une vision résiliente et solide, et continue à offrir un accompagnement social spécialisé dans le domaine de la malentendance pendant au moins encore un siècle.

Madame, Monsieur, Cher membre,

Nous vous informons que cette année 2022 nos comptes présentent malheureusement une perte de CHF. 36'168.08. Nous n'avons pas reçu de legs et les dons que nous avons perçus représentent encore un montant inférieur à l'année dernière. Nous avons dû creuser dans nos liquidités pour assurer le règlement des charges courantes.

L'équilibre financier et la survie de notre association **dépend des legs et des dons** que nous recevons, qui malheureusement tarissent de façon alarmante.

L'avenir de l'AGM, à court terme, est compromise mais le Comité cherche activement des solutions financières pour garantir un équilibre financier. Nous remercions nos fidèles donateurs, Fondations, Ville, Communes Genevoises et privés qui ont apportés un soutien fort apprécié.

Le travail de votre comité et des collaborateurs pour défendre les intérêts et le confort des malentendants est considérable et nous devons compter sur votre générosité et celle de votre entourage pour assurer la survie de notre association.

Nous continuons à compter sur vos dons complémentaires qui sont, plus que jamais, d'une aide vitale.

Au nom de l'association je vous remercie de vous soutenir

La Trésorerie

FONDATION EUGENIE BAUR-DURET

La fondation E. Baur Duret a participé aux frais de fonctionnement et à l'aide sociale à la hauteur de Frs. 10'000.—

Les frais d'interprètes en LSF pour les permanences, indispensables au bon déroulement de ces dernières, se montent à Frs. 5'146.50.

Au nom du Comité, nous vous témoignons nos très vifs remerciements pour le soutien que vous nous accordez, années après années, et sans lequel nous ne pourrions maintenir nos permanences sociales LSF.

<u>ACTIF</u>	2022	2021
<u>Actif circulant</u>		
Caisse	744.30	1'490.50
Compte postale	127'620.60	162'292.88
Postfinance fonds Affecté «Aide Sociale »	<u>17'042.02</u>	<u>28'783.87</u>
Trésorerie	<u>145'406.92</u>	<u>192'567.25</u>
Produits à encaisser	7'260.00	6'772.00
Frais généraux payés d'avance	<u>16'709.70</u>	<u>15'884.75</u>
Autres créances à court terme	<u>23'969.70</u>	<u>22'656.75</u>
Total de l'Actif circulant	<u>169'377.62</u>	<u>215'224.00</u>
<u>Actif immobilisé</u>		
Chalet de Lannaz	1.00	1.00
Total de l'Actif immobilisé	<u>1.00</u>	<u>1.00</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>169'377.62</u>	<u>215'225.00</u>

PASSIF	2022	2021
<u>Capitaux étrangers à court terme</u>		
Créanciers sociaux	425.85	1'094.20
Passifs de régularisation	750.00	750.00
Frais généraux dus	9'364.71	6'633.81
Total des Capitaux étrangers à court terme	<u>10'540.56</u>	<u>8'478.01</u>
<u>Capital des fonds affectés</u>		
Fonds affecté «Aide sociale »	17'042.02	28'783.87
Total capital des fonds affectés	<u>17'042.02</u>	<u>28'783.87</u>
<u>Capitaux propres</u>		
Capital social	68'813.71	68'813.71
Réserve pour charges futures	0.00	0.00
Résultat reporté	109'149.41	92'747.52
Résultat de l'exercice	(36'168.08)	16'401.89
Total des Capitaux propres	<u>141'795.04</u>	<u>177'963.12</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>169'377.62</u>	<u>215'225.00</u>

<u>RECETTES</u>	2022	2021
<u>Produits de cotisations, dons et subventions</u>		
Cotisations membres	1'045.00	1'350.00
Dons et legs	726.60	2'465.00
Fond Eugénie Baur-Duret	10'000.00	14'000.00
Fondation Curtet	2'000.00	2'000.00
Pro-infirmis, subvention d'exploitation	256'700.00	256'700.00
Ville de Genève	27'800.00	27'800.00
Communes Genevoises	8'850.00	5'000.00
Loterie Romande	0.00	0.00
Donations spécifiques	7'000.00	18'254.70
Fondation Bodifée/Fonds aide directe service social	0.00	911.25
	<u>314'121.60</u>	<u>328'480.95</u>
<u>Produits des activités</u>		
Location salle cours lecture labiale	0.00	0.00
Vente de piles	1'205.00	1'664.00
Service d'aide en maison de retraite	50'205.00	50'241.00
Recettes manifestations diverses	0.00	0.00
Recettes service social et jobs coaching	57.00	0.00
Chalet de Lannaz	8'396.00	8'396.00
	<u>59'863.00</u>	<u>60'301.00</u>
Total des Recettes	<u>373'984.60</u>	<u>388'781.95</u>

<u>DEPENSES</u>	2021	2020
<u>Charges d'exploitation</u>		
Frais de personnel	287'600.45	281'597.45
Service d'aide en maison de retraite	67'060.40	66'785.95
Loyer, entretien et électricité	23'151.35	21'760.75
Rémunération de tiers	4'125.80	4'814.10
Frais administratifs et informatiques	11'305.45	16'696.45
Télécommunication et affranchissement	5'650.00	5'032.41
Cotisations à fédération/association	1'225.00	1'135.00
Frais financiers	376.88	337.40
Assurances	210.00	699.05
Frais divers	227.10	1'107.10
Internet	168.15	128.15
Service social et jobs coaching	2'098.40	23'848.25
Manifestations diverses	6'953.70	6'438.00
Amortissement mobilier et informatique	0.00	0.00
Total des Dépenses	410'152.68	430'380.06
Résultat d'exploitation avant fonds affectés	-36'168.08	-41'598.11
Dons reçus fonds affecté « Aide sociale »	67'406.70	95'008.70
Aides accordées fonds affecté « Aide sociale »	-79'148.55	-90'844.55
Attribution au fonds affectés « Aide sociale »	11'741.85	-4'164.15
Résultat d'exploitation après fonds affectés	-36'168.00	-41'598.11
Utilisation de la réserve pour charges futures(*)	0.00	58'000.00
Résultat de l'exercice	-36'168.08	16'401.89